

Motion de M. Olivier Coste: «Stop-auto-partage-auto-stop».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 17 mai 1999)

MOTION

Considérant:

- le nombre d'automobilistes occupant seul un véhicule;
- le nombre important de personnes travaillant en ville de Genève qui habitent en zone frontalière plus ou moins proche;
- le nombre important de jeunes habitant la campagne genevoise;
- le nombre non négligeable de ces personnes ne disposant pas de possibilités de transport en commun correspondant à leurs horaires de travail, d'études ou de loisirs;
- le fait que, quelles que soient les périodes de l'année ou les conditions météorologiques, certaines de ces personnes pratiquent l'auto-stop à la sortie de notre ville, seul moyen pour elles de rejoindre leur domicile;
- le fait qu'il n'est pas toujours aisé, pour un automobiliste, de s'arrêter d'une manière imprévue;
- les longs moments pendant lesquels les arrêts de bus sont disponibles;
- la responsabilité de la Ville en matière de gestion des trottoirs et des abris aux arrêts de bus,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec les TPG afin d'obtenir leur accord quant à l'utilisation ponctuelle des arrêts de bus;
- de mettre en place des moyens simples facilitant la communication entre les usagers de ce genre de transport, et les automobilistes acceptant de les prendre en charge;
- d'expérimenter un type de solution, au moyen d'écriteaux mobiles mais attachés, avec des destinations prédéfinies, d'abord sur le quai des Eaux-Vives;
- d'équiper cet arrêt d'un abri, si possible;
- d'évaluer cette mesure après une année d'utilisation, et d'envisager son extension en d'autres endroits fréquentés aux sorties de la ville;
- de faire connaître cette réalisation aux utilisateurs potentiels, par divers moyens d'information locaux, y compris transfrontaliers.